



www.stephabdallahiltis.fr



L'ÉTAT DE CONSCIENCE (OU ÉTAT D'ÉVEIL)

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

L'état de conscience, ou état d'éveil, lié à l'esprit personnel, est l'état dans lequel on dispose pleinement de son libre arbitre : on jouit d'une perception optimale de son environnement, tous les sens sont en éveil, et on est en pleine capacité de formuler des intentions claires ; cet état, qui fonctionne avec les sens physiques (mais aussi avec l'intellect), est l'état du monde matériel (l'état dans lequel on y évolue normalement).

Dès que l'esprit personnel commence à s'élever aux cieux, dans les mondes spirituels, cet état de conscience commence à se troubler, car ALLAH ﷻ, qui ne veut pas que des esprits non purifiés aient un accès conscient aux domaines célestes, les voile en les éteignant – c'est-à-dire en neutralisant leur pleine conscience : c'est l'état du sommeil, de l'hypnose, de l'anesthésie... propice à certains rêves, à certaines visions, certaines prémonitions, qu'on ne doit pas appréhender en état de conscience.

Toutefois, ALLAH ﷻ peut maintenir l'état de conscience de certains esprits personnels lors de ces voyages dans les mondes éthérés — et ce fut bien évidemment le cas de *Sayyidina* Muhammad ﷺ lors du *Mi'raj*, à titre honorifique d'une part, et d'autre part pour que son témoignage soit le plus explicite possible.

Mais en temps normal, dès que l'esprit s'élève, l'état de conscience se coupe automatiquement — généralement par le sommeil — et l'esprit entre dans un mode de vulnérabilité où, particulièrement suggestible, il peut tomber, par Permission d'ALLAH ﷻ, sous n'importe quelle influence extérieure (esprits diaboliques, *jinn* malveillants, etc...)

En opposition à l'état d'éveil, on appellera cet état « état de veille » (avec tout ce que la notion de veille implique de provisoire), dès lors que l'esprit est voué à réintégrer le corps et le monde matériel.

Une séance de *Dhikr* parfaitement accomplie, dans le respect du protocole et des politesses, doit normalement mener à l'extinction (*Fana*) et aboutir à cet état de veille — et on parle ici du « petit *Dhikr* » (le *Dhikr* ponctuel prescrit par un *Murshid*, pour l'accomplissement duquel on se retire un temps donné dans le noir) ; toutefois, parvenu à une certaine maturité



www.stephabdallahiltis.fr





www.stephabdallahiltis.fr



spirituelle, le *Dhikir* éteint en ALLAH ﷻ reste parfaitement conscient — et on parle ici du « grand *Dhikir* » (le *Dhikir* permanent, qui occupe aussi bien en état d'éveil que de veille, aussi bien quand on vaque à ses occupations en journée que lorsqu'on dort la nuit) : c'est qu'on est arrivé au *Maqam* muhammadien d'interface, où on est à la fois connecté au monde matériel et au monde spirituel, jouissant parfaitement de tous ses sens et de toute sa conscience — du moins en état d'éveil. (L'extinction ponctuelle — *Fana* — implique donc le seul état de veille, quand l'extinction permanente, ou permanence — *Baqa* —, se fait aussi bien en état d'éveil que de veille — mais sans l'illusion de contrôle qu'implique l'état d'éveil : le serviteur, parfaitement conscient qu'il est « agi » par ALLAH ﷻ sans pouvoir intervenir ou s'opposer — si tant est qu'il en ait le moindre désir, la moindre velléité, car il est totalement soumis —, mesure pleinement sa servitude.)

Le 25 août 2024 / 21 *Safar* 1446

Ce texte vous plaît ? [Soutenez mon travail](#), et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS / Abu Al-Huda ; toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.

©Stéphane Abdallah ILTIS



www.stephabdallahiltis.fr

